

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

Avis public est par la présente, donné par la greffière :

1. En raison de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté n° 2021-054 du 16 juillet 2021 et le décret n° 885-2021 du 20 décembre 2021 prescrivent les normes applicables relatives aux assemblées publiques de consultation dans le contexte de la pandémie. En conséquence, l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite de quinze (15) jours.
2. Lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mars 2022, le conseil municipal de Carignan a adopté le 1^{er} projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite, soit :
 - 1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
3. Les questions et commentaires concernant ce 1^{er} projet de règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 22 mars 2022, à l'adresse courriel suivante : info@villedecarignan.org, ou par la poste, au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, Carignan (Québec) J3L 4N4, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
 - Nom et prénom;
 - Adresse résidentielle;
 - Numéro de téléphone.
4. Une présentation écrite de ce 1^{er} projet de règlement est disponible au public afin d'en apprendre davantage sur ces modifications réglementaires sur le site Internet de la Ville : www.carignan.quebec
5. Ce 1^{er} projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville, www.carignan.quebec

Donné à Carignan, ce 7 mars 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 7 mars 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 7 mars 2022.

Donné à Carignan, ce 7 mars 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière